

SSIAP 1 - Formation initiale (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance A Personnes)

Objectifs

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie pour être capable d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

Personnes concernées

Agents de sécurité incendie dans les établissements recevant du public ou d'un immeuble de grande hauteur

Durée :

67 heures hors examen (10 jours)

Lieu :

ASFOR-CCI

Prérequis

- Être titulaire du SST ou PSE 1 en cours de validité ou PSC1 en cours de validité
- Posséder un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié et être déclaré(e) APTE
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Participants

12 personnes maximum

Méthode pédagogique

Formation théorique appuyée par de nombreux exercices pratiques
Mise à disposition du matériel pédagogique : salle de formation équipée, panneau SSI pédagogique, bac à feu, extincteurs, outils informatiques, etc.

Programme

1. Le feu et ses conséquences

- le feu
- Comportement au feu

2. Sécurité incendie

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

3. Installations techniques

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

4. Rôles et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

5. Concrétisation des acquis

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Évaluation et suivi

- Attestation de fin de formation
- Passage de l'examen (épreuves écrites et pratiques)

Informations complémentaires

Recyclage tous les 3 ans